JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1er ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

TARIF

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
 1 à 12 pages	 TOGO	Récépissé de déclaration d'associations 10 000 F Avis de perte de titre foncier (1er et 2e insertions)

NB. Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'EDITOGO Tél: (228) 221-37-18/221-61-07/08 Fax (228) 222-14-89 - BP 891 - LOME

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL : 221 - 27 - 01 - LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

Avis, Communications et Annonces

Conservation de la proprié triculations)		
	**	
Avis de perte de titres fonc	iers	 14

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

AVIS DE DEMANDE D'IMMATRICULATIONS

Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique.

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition aux présentes immatriculations, ès mains du conservateur soussigné dans le délai de trois mois à compter de l'affichage des présents avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux de Lomé, Tsévié, Kara, Dapaong, Sokodé, Aného, Bassar et Pagouda.

Suivant réquisition n° 23811 déposée le 25 février 2003, M. AGBODJAN Tondosseh, profession d'inspecteur du 1^{et} degré à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demandimentation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 03 ca, situé à Hédzranawoè, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kélégou et borné au nord par le lot N° 1116, au sud par une rue de 12m, à l'est par le lot N° 1108 et à l'ouest par le lot N° 1106.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23812 déposée le 25 février 2003, M. AGBODJAN Tondosseh, profession d'inspecteur du 1 degré à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 55 a 24 ca, situé à Dévikeme, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Amoukondji et borné au nord par la propriété BOULAYI, au sudest par AYAO-KOUMA Amou, à l'ouest par Koudjo ATTISSOGBE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa con-

naissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23847 déposée le 12 mars 2003, M. KOUEVI Botchoé, profession d'infirmier d'Etat à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 9 a 54 ca, situé à Aflao Avédji, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Soviépé et borné au nord par une rue de 20 m, au sud par une rue de 16 m, à l'est par le lot 36 - 37 et à l'ouest par le lot N° 33.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23878 déposée le 26 mars 2003, M. EGBEMBLE Agbelenko, profession de chauffeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 01 ca, situé à Baguida, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Baguida et borné au nord par une rue de 16 m, au sud par le lot N° 8, à l'est par les lots N° 5 et 4 bis et à l'ouest par le lot N° 3.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23879 déposée le 26 mars 2003, M. EGBEMBLE Agbelenko, profession de chauffeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 40 ca 49, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Tokoin Atchanti et borné au nord par le lot N° 44, au sud-est par le lot N° 46 bis, et à l'ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24280 déposée le 01 octobre 2003, Mme AÏSSAH Tembe Ashira, profession de professeur d'Université, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irréguliet, d'une contenance totale de 50 a 74 ca 12,

situé à Zanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Wugomé-Dékpo et borné au nord par la collectivité GBENYEDJI, au sud par la collectivité DJISSEKO, à l'est par la collectivité KUMASSI et à l'ouest par DJISSEKO-Kopé.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24323 déposée le 16 octobre 2003, M. BELEYI Awa Kpatcha, profession de colonel des FAT, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 15 a 55 ca, situé à KARA, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Tomdè-Site 1 et borné au nord par le lot N° 400, au sud par une rue de 24 m, à l'est par une rue de 20 m et à l'ouest par les lots N° 401 et 403.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24332 déposée le 21 octobre 2003, Mme Josephine Freitas, née SCHUMER, profession d'infirmière, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble ufbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 96 ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord par une rue projetée de 12 m, au sud, à 1'est et à 1'ouest par la collectivité AZAMELA et TOSSOU.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24348 déposée le 30 octobre 2003, Mme LOCOH K. Francine et FOLLY-KLAN Didier, profession de statisticiens, demeurant et domiciliés à Lomé, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils, de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 45 a 08 ca, situé à Dague, préfecture des Lacs, et borné au nord par AGBODAN, au sud par les Héritiers AMETOWOU, à l'est par la propriété Kokou Fioklou GUITEGUI, et à l'ouest par Laté PLACCA.

Ils déclarent que ledit immeuble appartient aux héritiers du Feu FOLLY-KLAN Francis, Messan Kankoe S/C M° AMORIN et n'est, à leurs connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels...

Suivant réquisition n° 24355 déposée le 03 octobre 2003, Mme AKPABIE-ADJIVON Adoko, profession de contrôleur des Impôts, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 67 ca, situé à GBODJOME, préfecture des Lacs, et borné au nord, au sud, à l'ouest par les Héritiers ADJIVON, à l'est par la route Gbodjomé - Togokomé.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à Mme ADJOGNON Ayawa Ama, épouse LOKO et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23879 déposée le 26 mars 2003, M. EGBEMBLE Agbelenko, profession de chauffeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 40 ca 49, situé à LOME, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Tokoin Atchanti et borné au nord par le lot N° 44, au sud-est par le lot N° 46 bis, et à l'ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24365 déposée le 13 novembre 2003, Mme SEGBOR Ami Deladem, profession d'enseignante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 05 ca, situé à BAGUIDA, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Avépozo et borné au nord par une rue de 6 m, au sud-est par la collectivité KOMAHE MENSAH, à l'ouest par une rue de 12 m.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à M. SEGBOR Alex, Eric Essenam Kokou et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24376 déposée le 20 novembre 2003, M. HALIDOU Boubacar, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande 1'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 25 ca, situé à Tokoin-Aviation, préfecture du Golfe et borné au nord par le lot N° 30, au sud par une rue de 16 m, à l'est par le lot N° 39 et à l'ouest par le lot N° 37.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24380 déposée le 1 er décembre 2003, M. GLE Kossi Amétépé, profession de sociologue aux Nations Unies, demeurant et domicilié à Amadahomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 13 a 71 ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Adidogomé et borné au nord-ouest par la propriété KPONSOU, au sud par une rue de 14 m et à l'est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24381 déposée le 1 er décembre 2003, Mme KLOUSSEH Akouvi Kafui, profession de secrétaire de direction, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande 1'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 18 ca, situé à Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sagbado et borné au nord par le lot N° 11, au sud par le lot N° 15, à 1'est par le lot N° 14 et à l'ouest par une rue de 12 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24383 déposée le 02 décembre 2003, M. GODO Komi Agbeko, profession d'agent commercial, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3a 00 ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Rives du Zio et borné au nord par un rue de 14 m, au sud par le lot N° 316, à l'est par le lot N° 315 et à l'ouest par le lot N° 314.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24384 déposée le 02 décembre 2003, la Communauté du Puits de Jacob Togo représentée par le Père Bertrand LEPESANT, s/c DEGLI Komlan, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, consistant en un terrain ayant la forme d'un

polygone irrégulier, d'une contenance totale de 24 a 54 ca, situé à Sokodé, préfecture du Tchaoudjo, connu sous le nom de Pangalam et borné au nord, au sud et à l'ouest par une rue non dénommée de 12 m et à l'est par la route nationale N° 1 et SATOM.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la Communauté du Puits de Jacob Togo et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24385 déposée le 02 décembre 2003, Mme CHEAKA TOURE Arézouma, profession de fonctionnaire internationale, s/c DEGLI Komlan, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 24 a 92 ca, situé à Sokodé, préfecture de Tchaoudjo, connu sous le nom de Pangalam et borné au nord, au sud et à l'est par une rue de 12 m, et à l'ouest par la collectivité Pangalam.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, greve d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24386 déposée le 03 décembre 2003, Mme KENOU Akossiwa, profession d'institutrice demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 37 ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Cacaveli et borné au nord par le lot N° 486 A, au sud par le lot N° 489, à l'est par le lot N° 487 et à l'ouest par une voie rapide de 50 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24392 déposée le 03 décembre 2003, M. FOLLY Bruno Laurent, profession de directeur de société, demeurant et domicilié en France, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité française, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 47 ca, situé à Lomé-Tokoin Hédzranawoè, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par une rue en projet de 16 m, au sud par une rue Togo 2000 de 28 m, à l'est par le lot N° 16 et à l'ouest par le lot N° 14.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24393 déposée le 04 décembre 2003, M.

Mavor Tetey AGBODJAN, profession de professeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 38 a 15 ca, situé à Tsévié Dalavé, connu sous le nom de Wonyo et borné au nord par la propriété AGBODJAN, au sud par la propriété des collectivités ADOKOU Mihèsso et AMETOGO Kouayi, à l'est par la propriété de la collectivité AMETOGO Kouayi et à l'ouest par la propriété NANA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24394 déposée le 04 décembre 2003, M. DORKENOO Kwami Apédiavu, mandataire de Mlle DORKENOO Akossiwa, profession d'agent technique de santé en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 74 ca, situé à Aného, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Kossi Agbavi et borné au nord et à l'est la propriété NUNYAKPEN Akovi, au sud par une rue de 10 m et à l'ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mlle DORKENOO Aimée A.B. et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 24395 déposée le 05-12-2003, M. ALFASSA-KONDO Ayor, profession de médecin, demeurant à Paris, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 15 a 78 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé (préfecture du Golfe) et connu sous le nom de Dingblé, et borné au nord par une ruelle de 6 m, au sud par le lot n° 416, à l'est par une rue de 20 m et à l'ouest par la voie Expresse de 70 m, tel qu'il figure au plan cijoint au 1/1000°.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 24396 déposée le 05-12-2003, M. AMORIN-BADOHU Heddy, profession de notaire, demeurant à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 68 ca, situé à Lomé-commune et connu sous le nom de Tokoin-Wuiti, et borné au nord par la propriété Ibrahim, au

sud par le lot n° 3 bis, à l'est par une rue de 10 m et à l'ouest par les propriétés HASSIN Emile.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme NASSIROU Ibrahim, épouse LAWSON et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 24397 déposée le 08-12-2003, M. PEKEMSI Kudjow-Kum, profession: directeur général de la LONATO, demeurant à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 83 a 48 ca, situé à Lomé, Préfecture du Golfe et connu sous le nom de Tokoin-Atchanté, et borné au nord par la Caisse de retraite et la SAZOF, au sud par un lot non dénommé, à l'est par la bretelle de Klikamè et à l'ouest par une route de raccordement de 34 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la LONATO, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 24398 déposée le 05-12-2003, M. KEWEKI Kossi, profession de cadre administratif, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone, d'une contenance totale de 7 a 96 ca, situé à Lomé et connu sous le nom de Téléssou, et borné au nord par une rue non dénommée de 45 m, au sud et à l'ouest par la collectivité GBESSEHO et à l'est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 24399 déposée le 08-12-2003, M. LEKEZIME Pakoubatcho, profession d'ingénieur agro-économiste, demeurant à Atakpamé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 16 a 86 ca, situé à Kara, préfecture de la Kozah et connu sous le nom de Tomdè, et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud par les propriétés TANIKARIOU et NANDAO et à l'ouest par les propriétés DJARBA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels. Suivant réquisition, n° 24400 déposée le 08-12-2003, M. AMEGONOU Kodjo Djenyefa, profession de gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 04 a 22 ca, situé à Kara, préfecture de la Kozah et connu sous le nom de Tomdè, et borné au nord par la collectivité ALLEWODOU, au sud par une rue existante et à l'ouest par la collectivité ALLEWODOU.

Il déclare que ledit immeuble appartient au Centre de Santé SOS-Kara et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 24401 déposée le 08-12-2003, M. AMEGONOU Kodjo Djenyefa, profession de gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 ha 88 a 29 ca, situé à Kara préfecture de la Kozah et connu sous le nom de Tomdè, et borné au nord par une rue existante de 20 m, au sud par la route Kara-Kétao, à l'est par une rue existante de 20 m et à l'ouest par une rue existante de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient au Centre de Santé SOS-Kara et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 24402 déposée le 09-12-2003, Mme AKAYI Dédé Gan, profession d'agent de police, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 45 ca, situé à Lomé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Adidogomé et borné au nord et au sud par les lots n° 45 et 47, à l'est par une réserve administrative et à l'ouest par une rue de 20 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 24403 déposée le 09-12-2003, Mlle ACCLASSATO Yawavi Adèle, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un

quadrilatère, d'une contenance totale de 6 a 01 ca, situé à Lomé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Baguida et borné au nord par le lot n° 61, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 64 et à l'ouest par les lots 59 et 60.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 24404 déposée le 09-12-2003, Mlle ACCLASSATO Yawa Romaine, profession de commerçante demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère, d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Lomé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Baguida et borné au nord par une rue en projet de 14 m, au sud par le lot n° 64, à l'est par le lot n° 65 et à l'ouest par le lot 61.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 24405 déposée le 11-12-2003, M. DOMLAN Assion, profession : agent au Port Autonome, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone, d'une contenance totale de 6 a 04 ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Totsigan Adido Adé et borné au nord par le lot n° 202, au sud par le lot n° 208, à l'est par une rue en projet de 16 m et à l'ouest par les lots n° 203 et n° 205.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 24406 déposée le 15-12-2003, M. WILSON-BAHUN Adjété Jean, profession : agent des PTT à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère, d'une contenance totale de 6 a 18 ca, situé à Agoè-Nyivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Gbonvé et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la propriété ZOUGBETAN Souza, au sud par une rue de 50 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme WILSON-BAHUN Akolé Bernice et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 24408 déposée le 15-12-2003, M. ADDAH Yao Lamèwona, profession de moniteur agricole, demeurant à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère, d'une contenance totale de 5 a 96 ca, situé à Aflao Apédokoè, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Gbomamè et borné au nord par une rue de 16 m, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité AKOUDIN.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 24409 déposée le 15-12-2003, Mlle ADDAH Adjo Lamèwona, profession d'enseignante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 95 ca, situé à Aflao Apédokoè, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Gbomamè et borné au nord par une rue de 16 m, au sud, à 1'est et à 1'ouest par la collectivité AKOUDIN.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 24410 déposée le 15-12-2003, M. FOLIVI Assiongbor Kploto-Kplomi, profession de journaliste, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 16 a 18 ca, situé à Glidji, préfecture des Lacs et borné au nord et au sud par des rues de 14 m, à l'est par les lots n° 494 et n° 498 et à l'ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 24411 déposée le 15-12-2003, Mlle NOVO Edwige Marguérite, profession : responsable de discothèque demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère, d'une contenance totale de 6 a 05 ca, situé à ANEHO, Préfecture des Lacs, connu sous le nom de Afidényigba et borné au nord, au sud par KOULEAHANAWO Amémélio Koffi , à l'est par une rue de 10 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24414 déposée le 15-12-2003, Mme GUENOU Isabelle H. Novo, profession : auxiliaire de service, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité française, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère, d'une contenance totale de 5 a 97 ca, situé à Aného, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Afidényigba et borné au nord et à l'ouest par KOULEAHANAWO Amémélio Koffi, au sud par une rue de 14 m et à l'est par une rue de 10 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24415 déposée le 16-12-2003, M. SEMANOU Komlan Amassouwoé R., profession de directeur de société demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère, d'une contenance totale de 2 a 72 ca, situé à Lomé, commune de Lomé, comu sous le nom d'Adoboukomè et borné au nord et au sud par des lots non numérotés, à 1'est par un passage de 2 m et à 1'ouest par la rue de France.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24421 déposée le 16-12-2003, M. ANTHONY-SOSSOU Koffi Lolonyo, profession d'officier de marine en retraite demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 40 ca, situé à Lomé, Commune de Lomé, connu sous le nom de Adoboukomè et borné au nord par le boulevard du 13 Janvier, au sud et à l'est par des lots non numérotés et à l'ouest par la rue René Caillé de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient aux héritiers Sossou Hodonou ANTHONY et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24422 déposée le 16-12-2003, Mme ANTHONY Akossiwa Mawusi, profession de fonctionnaire à la DEP en retraite demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République to-

golaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 64 ca, situé à Lomé, Commune de Lomé, connu sous le nom de Sanguéra-Komè et borné au nord par la rue Anthony Agbétiafan, au sud par la rue Soldat Nandji, à l'est par TT 265 ef à l'ouest par un lot non numéroté.

Elle déclare que ledit immeuble appartient aux héritiers ANTHONY Kokou Henri et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24425 déposée le 17-12-2003, M. BAGBIEGUE Taïrou, profession d'ingénieur de Télécommunication demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone, d'une contenance totale de 6 ha 81 a 99 ca, situé à Kolo, préfecture de Zio, connu sous le nom de Alo et borné au nord par Allité Kossi, au sud par la collectivité Kpotigan, à l'est par Lokpenou Djelou, la collectivité Kouzonli et Agboyi et à l'ouest par la proriété GOGUE Tchabouré, Lokpénou Djélou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24426 déposée le 17-12-2003, M. BAGBIEGUE Taïrou, profession d'ingénieur de télécommunication demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone, d'une contenance totale de 2 ha 61 a 44 ca, situé à Tsévié, préfecture de Zio, connu sous le nom de Dédékè et borné au nord et à l'ouest par la propriété GOKA Djivénou, , au sud et à l'est par la collectivité AWANYO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24427 déposée le 17-12-2003, M. BAGBIEGUE Taïrou, profession d'ingénieur de Télécommunication demeurant et domicilié à Lomé Agoè-Nyivé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 ha 92 a 43 ca, situé à Kolo Dédéké, préfecture de Zio et borné au nord par la collectivité Wito, au sud et à l'ouest par Osséi Vivor et à l'est par Ouadja Tchapo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels. Suivant réquisition n° 24.428 déposée le 17-12-2003, M. BAGBIEGUE Taïrou, profession d'ingénieur de Télécommunication, demeurant et domicilié à Lomé Agoènyivé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 70 ca, situé à Lomé-Agoènyivé, préfecture du Golfe et borné au nord par une rue non dénommée de 12m, au sud par les lots 276 et 277, à l'est par les lots 268 bis et 269 et à l'ouest par le lot 266.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24.429 déposée le 18-12-2003, Mme AMEGNIADAN Adjoa, profession d'enseignante, demeurant et domiciliée à Hédzranawoé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 a 92 ca, situé à Hédzranawoé, préfecture du Golfe et borné au nord par le TF 8805 RT, au sud par une rue en projet de 34m, à 1'est par le TF 8805 RT, et à 1'ouest par une rue en projet de 16m.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à M. AMEGNIADAN Echrévi et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24.430 déposée le 19-12-2003, MM. ALA Atsu & KUGBLENU Kofi, profession d'infirmier & agent commercial, demeurant et domiciliés à Lomé Bè, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils, de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 21 ca, situé à Lomé-Agoènyivé, préfecture du Golfe et borné au nord par Agbolossou Joseph, au sud et à l'est par la Route nationale n° 1 Lomé - Atakpamé, et à l'ouest par la Route de Mission - Tové .

Ils déclarent que ledit immeuble appartient à la famille KUGBLENU Tuvi et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24.433 déposée le 23-12-2003, M. YOSSO Edoh, profession de directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé-Kégué, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 02 ca, situé à Lomé-Kélégou, préfecture du Golfe et borné au nord par une rue de 28 m, au sud par le lot 218, à 1'est par le lot 225 et à l'ouest par le lot 223.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24.435 déposée le 24-12-2003, M. GBETI Hodo Bénoît, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé - Hédzranawoé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 58 ca, situé à Lomé Hédzranawoé, préfecture du Golfe et borné au nord par le lot 15, au sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'est par une rue non dénommée de 14 m, et à l'ouest par le lot 14 A

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24.436 déposée le 24-12-2003, M. ADJA Morou, profession de notaire, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 99 ca, situé à Kara Tomdè, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Tomdè, préfecture de la Kozah et borné au nord par le lot 1422 A, au sud par les lots 1430 et 1431, à 1'est par le lot 1423 A et à 1'ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à MIle BATCHABI Hélène et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24.437 déposée le 24-12-2003, M. ADJA Morou, profession de notaire, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 10 ca, situé à Kara Tomdè, préfecture de la Kozah et borné au nord par le lot 1403, au sud par le lot 1402, à l'est par une rue non dénommée de 14 m, et à l'ouest par les lots 1403 bis et 1407.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. LINDJAKE Magnani Binèwaï et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24.438 déposée le 24-12-2003, M. ADIGBLI Mensah Komla, profession de délégué médical, demeurant et domicilié à Adidogomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble ur-

bain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 38 ca, situé à Hédzranawoé, préfecture du Golfe et borné au nord par le lot 690, au sud par une rue en projet de 28 m, à 1'est par le lot 681, et à l'ouest par le lot 679.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. ADIGLI Kofi Sélom et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24.440 déposée le 29-12-2003, M. ALLADO Messan, profession de technicien auto, demeurant et domicilié à Lomé Aflao Gakli, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 34 a 58 ca, situé à Tsévié Wonagba, préfecture du Zio et borné au nord par une rue de 16 m, au sud par la route Tsévié - Tabligbo, à l'est par la voie expresse de 70 m, et à l'ouest par la propriété Amekou Kodzo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24.442 déposée le 30-12-2003, la révérande sœur Théophane Michelle SOSSOU, profession de conseillère gale des Sœurs, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 41 ha 75 a 79 ca, situé à Tsévié Dalavé, préfecture du Zio, connu sous le nom de Dalavé et borné au nord par AKPON Fiadou, la collectivité - TOKONI, au sud par Mensah A. Pierre, à l'est par la collectivité ASSINYO Eto Mokli et à l'ouest par la ligne de Haute tension Togo – Bénin.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à l'Institut des Sœurs de Notre Dame de l'Eglise de Noépé et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24.443 déposée le 30-12-2003, Mlle ROMAO Ayaovi, profession de directrice de Société, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 17 a 79 ca, situé à Lomé Baguida, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Avépozo et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité KOMAHE Mensah.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa

connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24.447 déposée le 26-12-2003, M. WILSON - BAHUN Têtê Eméfa Mawuli, profession d'enseignant à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 43 a 83 ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Légbassito et borné au nord par Attila Komlan, Badagbon Mawuko, au sud par Aziayiké Kodjo, à l'est par Aziayiké Kodjo et à l'ouest par Aziaka Tengué et Dolla Aziahonou.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. KOUEVI Têko Améto et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24.450 déposée le 31-12-2003, M. DJEGNON Kokou Nico, profession de projecteur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 37 ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Cacaveli et borné au nord par le lot 386, au sud par le lot 391, à l'est par le lot 389 et à l'ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient à et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23.760 déposée le 23-01-2003, M. Philippe Fanoko KPODZRO, profession de prêtre, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 79 ca, situé à Adakpamé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kagnikopé et borné au nord par une rue de 16 m, au sud par le lot n° 1830, à l'est par le lot n° 1833 et à l'ouest par le lot n° 1829.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la conférence épiscopale du Togo. Etude de Me Afêkême A. JONHSON et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24.083 déposée le 07-07-2003, Mme NIMAH Péka, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti,

consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7a 12ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 1362, au sud par le lot n° 1360, à l'est par le lot n° 1369 et à l'ouest par l'Avenue Jean Paul II.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24.095 déposée le 09-07-2003, Mme IDE, épouse MABOUDOU Koutchoukalo Abidé, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 26a 55ca, situé à Kara, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Chaminade et borné au nord par une rue non dénommé de 14 m, au sud par une rue de 14 m et les lots n° 767 et 769, à l'est par le lot n° 770 et 771 bis et à l'ouest par une de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24.169 déposée le 14-08-2003, Mlle GBEDEMAH Edugle Abui Eyram, profession d'infirmière, demeurant et domiciliée à Paris, étude de Me Afêkèmé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3a 05ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 918, au sud par le lot n° 917, à l'est par une rue de 18 m et à l'ouest par le lot n° 907.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24.222 déposée le 04-09-2003, M. Yaotsè Anam Ifè HAMA, profession de enseignant, demeurant et domicilié à Lomé, étude de Me DZONOUKOU, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6a 03ca, situé à Lomé, Commune de Lomé, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord par une rue de 12 m, au sud par le lot n° 76, à l'est par le lot n° 79 et à l'ouest par une rue de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24.226 déposée le 14-08-2003, M. TOUGNON Kokou Gilbert, profession de entraîneur de Tennis, demeurant et domicilié en France, étude de Me Afêkème, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7a 63ca, situé à Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Adidogomé et borné au nord et à l'est par la Collectivité Dzikuku, au sud par une rue de 24 m et à l'ouest par le lot n° 8.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24.229 déposée le 05-09-2003, M. CREPPY Messanvi, profession de directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé, étude de Me Dzonoukou, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 32a 35ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Baguida et borné au nord par la nationale n° 2, au sud, à l'est et à l'ouest par les héritiers VAN-LARE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24.267 déposée le 26-09-2003, M. KPEGBA Yao Anani, profession d'inspecteur des Douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6a 52ca 80, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Attiégou et borné au nord par le lot n° 284, au sud par le lot n° 286, à l'est par les lots n° 288 et 287 et à l'ouest par une rue de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24.249 déposée le 07-10-2003, Mme Adjoa Malékpa Cathérine TCHIKOU, épouse KRASZEWSKI, profession de ménagère, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une conte-

nance totale de 6a 01ca, situé à Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Gakli et borné au nord par le lot n° 409, au sud par le lot n° 407, à l'est par le lot n° 413 et à l'ouest par une rue de 12 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24.306 déposée le 13-10-2003, M. QUADJOVI Messan Avala, profession de ingénieur des Mines, demeurant et domicilié à Lomé, étude de Me Afêkêmé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 28a 87ca, situé à Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Gakli et borné au nord par les lots n° 83, 84, 85, au sud par une rue de 14 m, à l'est par une rue de 14 m et à l'ouest par le lot n° 78.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24.317 déposée le 14-10-2003, M. ADETI Améyédou Joseph, profession de carreleur, demeurant et domicilié en France, étude de M. JOHNSON Afêkêmé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5a 99 ca, situé à Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 2088, au sud par une rue de 28 m, à l'est par le lot n° 2077 et à l'ouest par le lot n° 2075.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24.320 déposée le 15-10-2003, M. SEGBENA Anani et Mme SEGBENA Kounslou, profession de ingénieur et infirmière, demeurant et domicilié à Lomé, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils, de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5a 98ca, situé à Lomé Agoènyivé, et borné au nord par une rue dénommée de 14 m, au sud par le lot n° 716, à l'est par une rue non dénommée de 20 m et à l'ouest par le lot n° 714.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24.330 déposée le 17-10-2003, M. Koffi Elias PARKOO, mandataire de la collectivité PARKOO, profession d'agent retraité, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4a 61ca, situé à Lomé Assivito, connu sous le nom de Assivito et borné au nord par la rue du Mono de 14 m, au sud par le T.F. n° 39 CL, à l'est par la famille SOKPOLI et à l'ouest par la famille NYONATO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24.349 déposée le 31-10-2003, M. TENYOH Koffi, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2a 97ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kélégou et borné au nord par le lot n° 2001 C et 2002, au sud par un passage de 6 m, à l'est par une rue en projet de 16 m et à l'ouest par les lots 1995 et 2001 B.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24.350 déposée le 31-10-2003, Mme OURO DJOBO Rabi, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4a 45ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Bè-Kpota et borné au nord, à l'est et à l'ouest par les lots n° 498 A, 499 et 497, au sud par la route d'Atakpamé de 34 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24.351 déposée le 31-10-2003, M. HILLAH Ayi Adékou, profession de brigadier de police, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 14a 83ca, situé à Lomé-Zanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de

Zopomahe et borné au nord et à l'ouest par des rues existantes de 20 m, au sud et à l'est par la collectivité SOKLITO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24.352 déposée le 31-10-2003, Mme SOSSOUGAN Kayissan, profession de couturière, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6a 69ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Baguida et borné au nord par une rue dénommée de 1000 m, au sud par la propriété SOSOU Adjrakou clôturée, à l'est par le lot sans numéros et à l'ouest par le lot n° 5.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24354 déposée le 05-11-2003, Mme ABBEY Djagblé Mawuena Evelyne, épouse WILSON, profession de pharmacien, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 72 ca, situé à Lomé Aflao Sagbado Wonyomé, connu sous le nom de Wonyomé et borné au nord par la route d'Adidogomé Ségbé de 30m, au sud et à l'Est par la propriété AGBEFIANOU Kodjo et à l'ouest par une rue de 24m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24358 déposée le 06-11-2003, M. AGOUNKEY Comlan, profession d'informaticien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 93 ca, situé à Aného Agbodrafo, et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Prince AGBOJAN L. Alexandre.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24359 déposée le 06-11-2003, M. AKLASSOU-GANA Kossivi Agbéwonu profession d'imprimeur,

demeurant et domicilié à Abidjan, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 21 ca, situé à Lomé Agoènyivé, connu sous le nom de Démakpoè et borné au nord par le lot N° 634, au sud par une rue de 50m, à l'Est par le lot N° 636 et à l'ouest par le lot N° 632.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels qu éventuels.

Suivant réquisition n° 24360 déposée le 07-11-2003, M. MAWOUGBEDJI Djimedo, profession d'agent de banque, demeurant et domicilié à Lomé, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 07 ca, situé à Lomé Baguida, connu sous le nom d'Adamavo et borné au nord par le lot n° 91, au sud par le lot n° 92, et à l'est par le lot n° 94 et à l'Ouest par une rue en projet de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24361 déposée le 07-11-2003, Mme EDAN Ablavi, profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygône irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 99 ca, situé à Lomé Aflao Sagbado, et borné au nord par une rue en projet de 14m, au sud par le lot n°43, et à l'est par le lot n° 32 et à l'Ouest par une rue en projet de 16m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24362 déposée le 12-11-2003, M. Ismaïl Rafiou ADEYANDJOU, profession de revendeur, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygône irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 84 ca, situé à Kara Tomdé, et borné au nord par une rue non dénommée de 14m, au sud et à l'ouest par la propriété KEMEYO et à l'est par la propriété BEKLEY KEZIE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels. Suivant réquisition n° 24363 déposée le 11-11-2003, M. AKPAWU Kudzo Mawuto Kodjovi, profession de technicien bâtiment, demeurant et domicilié à Kpémé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère, d'une contenance totale de 5 a 07 ca, situé à Kpalimé, préfecture de Kloto, connu sous le nom de Lom-Nava et borné au nord et à l'ouest par des lots non numérotés, au sud par une rue non dénommé et à l'est par le titre foncier TT 1866.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24366 déposée le14-11-2Q03, M. DOSSEH Kouassi Enyo, profession d'inspecteur principal des douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère, d'une contenance totale de 11a 45 ca, situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Apédokoe et borné au nord par la propriété AKATO, au sud, à l'est et à l'ouest par des rues.

Il déclare que ledit immeuble appartient au Dr SODJI Kwamivi appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24368 déposée le 18-11-2003, M. TETE-BENISSAN Tété Kouassi, profession de cadre de banque, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère, d'une contenance totale de 6a 01ca, situé à Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Lotissement Gendarmerie et borné au nord par le lot N° 1045, au sud par une rue nondénommée, à l'est par le lot N° 1048 et à l'ouest par le lot N°1044.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24370 déposée le 18-11-2003, M. BIRREGAH Dola'ama Mabiben, profession d'assureur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère, d'une contenance totale de 6a 00ca, situé à Togblé-Kopé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Tomadjekpoé et borné

au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par les proprités KOUTO Edra.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou évenuels.

Suivant réquisition n° 24371 déposée le 18-11-2003, Mme BELEYI M. Dorcas, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère, d'une contenance totale de 6a 37ca, situé à Kara, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Tomdè Site 1 et borné au nord par le lot n° 290, au sud par le lot n° 294, à l'est par une rue non dénommée de 20m et à l'ouest par le lot n° 291.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24372 déposée le 20-11-2003, M. KLU Amédomé Koffi, profession de responsable commercial, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère, d'une contenance totale de 4a 00ca, situé à Lomé-Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Adidogomé et borné au nord par la route Adidogomé-Ségbé, au sud par le lot 473 B, à 1'est par le lot N° 474 et à 1'ouest par la propriété WILSON Adjété.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24373 déposée le 21-11-2003, M. NAYO Koffi, profession de retraité, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone, d'une contenance totale de 5a 50ca, situé à Batomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Aflao Totsivi et borné au nord par le lot n° 1390, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 1387 et à l'ouest par le lot n° 1389 bis-1391.

Il déclare que ledit immeuble appartient à DOH Yao Mawuko et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24374 déposée le 27-11-2003, Mlle GNASSINGBE Bèhèza, profession d'économiste, demeurant et

domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble un ain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère, d'une contenance totale de 21a 73ca, situé à Agoè nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Cacaveli et bourné au nord par une rue non dénommée de 14m, au sud par une ruie non dénommée de 16m, à l'est par la propriété DABLA Edigue 'rao et à l'ouest par les lots n° 2, 5, 7.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'es it, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, a ctuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24375 déposée le 24-11-200.3, M. GAGLOZOU Koamivi, profession de comptable gestio anaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouis sant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immetriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère, d'une contenance totale de 23a 84ca, situé à Agbodrafo, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agbodrafo et borné au nord par une rue de 6m, au sud, à l'ouest par la collectivité MENSAH et à l'est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à BRUCE Sanvi Mawulikplimi et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24377 déposée le 26-11-2003, M. KOFFI Takoya, profession d'agent comptable, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère, d'une contenance totale de 18a 01ca, situé à Tsévié, préfecture de Zio, connu sous le nom d'Adétikopé et borné au nord par la route Adétikopé-Avéta, au sud, à l'est et à l'ouest par les propriétés AZIAKESSE

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24378 déposée le 26-11-2003, M. KOFFI Takoya, profession d'agent comptable, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Adétikopé, préfecture de Zio, connu sous le nom d'Adétikopé et borné au nord et à l'est par KOFFI Takoya, au sud par une rue non dénommée de

16 m et à l'ouest par la propriété AZIAKESSE

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et r.'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges r'éels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24379 déposée le 28-11-2003, M. BADATE Tignokpa, profession de docteur vétérinaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère d'une contenance totale de 12 a 78 ca, situé à Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Téléssou et borné au nord, à l'est et à l'ouest par GOKOU Awouya, au sud par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient en l'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charger, réels, actuels ou éventuels.

P. le conservateur de la pre priété foncière

PO. Dotsè Kod', jo NYAKU

AVIS DE PERTE DE TITRES FONCIERS

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 15149 inséré au Livre foncier de la République togolaise, volume LXXVI, F° 199, appartenant à Mme ACKLA Pilinam et M. ACKLA Kéténguéré, officier de la police à la retraite demeurant à Atchangbadè (Kozah).

Pour première insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 469 TT inséré au Livre foncier de la République togolaise, volume III, F° 67, appartenant à M. Ayivi ADAMA VINZ, agent de douane demeurant à Lomé.

Pour première insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 430 TT inséré au Livre foncier de la République togolaise, volume III, F° 28, appartenant à M. d'ALMEIDA Charles, commis d'admini. demeurant à Lomé.

Pour première insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 18503 RT, vol XCIII, appartenant à M. BEKLEY Essodeyouna, contrôleur technique à Radio Lomé demeurant à Lomé-Tokoin.

Pour première insertion

Avis est donné au public de la perte du titre foncier n° 24431 RT, F° 88, vol 123 appartenant à M. AWUDZA Kokouvi Agbényon et M. GOVON Kossi demeurant à Lomé.

Pour deuxième insertion

Avis est donné au public de la perte du titre foncier n° 10988 RT, appartenant aux héritiers Joseph QUASSI demeurant à Lomé.

Pour deuxième insertion

Avis est donné au public de la perte du titre foncier n° 21008 RT, vol 106, F° 72, appartenant à M. HOUMANOU Codjo, comptable à la CNCA demeurant à Lomé Tokoin Atsanti.

Pour deuxième insertion

Avis est donné au public de la perte du titre foncier n° 17740 RT, volume LXXXIX, F° 190, appartenant aux héritiers ADJETEY Stéphan Lassey demeurant à Lomé.

Pour deuxième insertion

Avis est donné au public de la perte du titre foncier n° 21542 RT, vol 109, F° 7, appartenant à M. Comlanvi F. AKIBODE et Mme Ayaba AKIBODE, née d'ALMEIDA.

Pour deuxième insertion

Avis est donné au public de la perte du titre foncier n° 15797 RT, vol LXXIX, F° 47, appartenant à Mme BLEBU Ameyissa Thérèse, revendeuse demeurant à Lomé.

Pour deuxième insertion

Avis est donné au public de la perte du titre foncier n° 13966 RT, vol LXXI, F° 15, appartenant à Mme Catherine Ayoko QUASHIE, commerçante demeurant à Lomé.

Pour deuxième insertion

Avis est donné au public de la perte du titre foncier n° 7997 RT, vol XLI, F° 62, appartenant à M. AMEGASHIE A. Doh, cultivateur demeurant à Adangbi-Tsévié.

Pour deuxième insertion

Avis est donné au public de la perte du titre foncier n° 11392 RT, vol LVIII, F° 47, appartenant aux 4 enfants de Jean Marie ABALO, représenté par Mme ABALO Kanlé Louise, née BAMEZON demeurant à Bè-Château Lomé.

Pour deuxième insertion

Avis est donné au public de la perte du titre foncier n° 8946 RT, vol XLVI, F° 9, appartenant à M. LACLE TEVI DJIDJOGBE KPOTIVI Théodore, ancien ministre demeurant à Loiné.

Pour deuxième insertion

Avis est donné au public de la perte du titre foncier n° 1428 TT, vol VIII, F° 98, appartenant à maître DOGBEAVOU demeurant à Lomé.

Pour deuxième insertion

Avis est donné au public de la perte du titre foncier n° 20192 RT, vol 102, F° 51, appartenant à Mme NAPO Gnamba, ménagère demeurant à Lomé-Doumassessé.

Pour deuxième insertion